



HAL
open science

Les personnels des sections d'éducation spécialisée

Monique Chaumon, Élise de Lacerda, Monique Giry - Coissard

► **To cite this version:**

Monique Chaumon, Élise de Lacerda, Monique Giry - Coissard. Les personnels des sections d'éducation spécialisée: deux corps à profils différents pour une mission commune. *Éducation & formations*, 1990, 21, pp. 37-51. 10.48464/ef-21-04 . halshs-03959799

HAL Id: halshs-03959799

<https://shs.hal.science/halshs-03959799>

Submitted on 27 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Les personnels des sections d'éducation spécialisée : deux corps à profils différents pour une mission commune

par Monique CHAUMON, Élise de LACERDA
et Monique GIRY-COISSARD

Les personnels des sections d'éducation spécialisée, sont les acteurs fondamentaux de la formation générale et professionnelle des élèves orientés vers cette filière spécifique de l'enseignement du second degré. Tâche difficile et complexe que la leur, face à des adolescents doublement marqués par leur échec scolaire, par leur origine sociale.

Ces personnels relèvent soit du corps des instituteurs spécialisés soit du corps des professeurs de lycée professionnel.

Eu égard à ces exigences, la situation des animateurs et des enseignants des SES est pour le moins hétérogène :

— de par leur formation initiale tout d'abord puisque 80 % des directeurs et instituteurs déclarent avoir un niveau de formation correspondant au baccalauréat (niveau IV) et 18 % un diplôme de l'enseignement supérieur, alors que 40 % des PLP ne mentionnent qu'un niveau CAP (certificat d'aptitude professionnelle - niveau V) ;

- de par leur formation psycho-pédagogique ensuite car la quasi-totalité (96 %) des instituteurs et directeurs ont un certificat d'aptitude pédagogique (CAP) et près des deux tiers sont titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants et adolescents inadaptés (CAEI) ; tandis que les PLP n'ont que pour 60 % d'entre eux le certificat d'aptitude à l'enseignement dans les lycées professionnels (CAELEP) ; seulement à peine un quart de ces personnels a bénéficié d'une formation spécialisée ;

- enfin de par leur statut qui n'est pas lié à leur formation : les directeurs et les instituteurs sont des fonctionnaires de catégorie B alors que les PLP 1 relèvent de la catégorie A.

Pour ce qui est de leurs autres caractéristiques, on retrouve à quelques nuances près chez ces enseignants les grands traits des corps auxquels ils appartiennent.